



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^{ème} séance du mardi 7 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

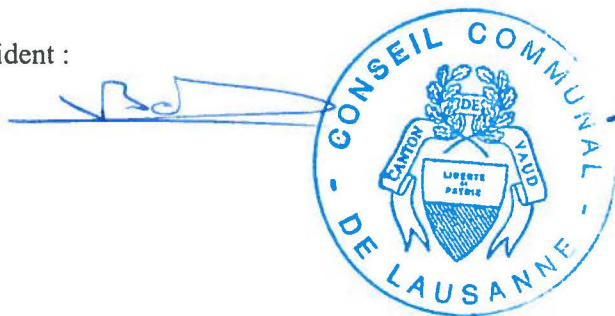
- vu le préavis N° 2019/05 de la Municipalité, du 14 février 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- pour des travaux de rénovation du bassin « nageurs » et de la fosse de plongeon de Bellerive-Plage ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les inté-rêts y relatifs sur la rubrique 390 du Services des sports.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi sept mai deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :